

Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos

SAMPLE

Il s'agit du contrat relatif au Traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos que vous signez avec Captin BV (« **Captin Broker** »). Vous concluez ce contrat avec Captin Broker pour pouvoir négocier des Certificats Triodos par l'intermédiaire de Captin Broker une fois qu'ils seront cotés sur Euronext Amsterdam (le « **Marché Euronext** »). Le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos décrit, entre autres, les services que vous pouvez attendre de Captin Broker. En vertu du présent contrat, Captin Broker vous fournira, entre autres, le service « réception et transmission d'ordres », ce qui signifie que Captin Broker fera exécuter vos ordres relatifs aux Certificats Triodos sur Euronext Amsterdam (par l'intermédiaire d'un autre courtier). Ce contrat et les conditions qui y sont associées décrivent les droits et les obligations que Captin Broker et vous-même avez dans le cadre de ce service.

Définitions

Les mots commençant par une majuscule dans le présent contrat auront la signification qui leur est donnée dans la liste des définitions des Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos (« **Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos** »).

1. Client

Vous êtes le client ou la cliente dans le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos (« **Client** »). En tant que Client, vous pouvez vous connecter à la plateforme en ligne de Captin Broker en utilisant le nom d'utilisateur et le mot de passe qui vous ont été fournis par (le prédécesseur en droit de) Captin Broker.

2. Conditions applicables

Avant de commencer à investir par l'intermédiaire de Captin Broker, nous vous recommandons d'étudier attentivement les documents mis à disposition sur la plateforme en ligne. Ces documents décrivent, par exemple, les services que nous vous fournissons, les conditions de cette fourniture ainsi que les caractéristiques d'un investissement et les risques y afférents. Les documents suivants font partie du présent contrat et lui sont applicables :

- les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ;
- le Mandat de livraison des Certificats Triodos (le cas échéant) ; et
- le Règlement de l'Établissement dépositaire (le règlement de la Stichting Bewaarinstelling Captin).

En concluant le présent contrat, vous déclarez avoir reçu et accepté les conditions susvisées.

Si vous étiez auparavant client(e) chez Captin pour la négociation de Certificats Triodos sur la plateforme MTF de Captin, le Contrat de traitement des ordres portant les Certificats Triodos remplace tous les contrats existants avec Captin et toutes les conditions en vigueur concernant la négociation sur la plateforme MTF de Captin. En effet, la négociation des Certificats Triodos sur la plateforme MTF sera remplacée par la négociation sur le Marché Euronext. Les contrats antérieurs étant également régis par le Règlement de négociation (le document détaillant les règles de négociation des Certificats Triodos) et le Livre de règles (le livre détaillant les règles relatives au système multilatéral de négociation de Captin), ces documents ne seront donc plus non plus applicables.

3. Quels sont les services offerts par Captin ?

Captin Broker est votre prestataire de services pour la réception et la transmission de vos ordres d'achat et de vente des Certificats Triodos. Captin Broker transmettra les ordres portant sur les Certificats Triodos pour votre compte et à vos risques et périls aux fins d'exécution sur Euronext Amsterdam lorsque vous lui en donnerez commission.

Captin Broker peut choisir d'offrir des services plus limités dans certains pays concernant les Certificats Triodos. Elle peut, par exemple, choisir de n'offrir comme service que la vente de positions existantes. Il n'est dans ce cas pas possible d'acheter des Certificats Triodos par l'intermédiaire de Captin Broker. Le cas échéant, Captin Broker vous en informera.

Captin Broker administrera en outre pour vous les Certificats Triodos et les fonds que vous lui confiez. Elle ne vous donnera jamais de conseils concernant des transactions sur des Instruments financiers.

Captin Broker vous classe dans la catégorie des investisseurs non professionnels. Cela signifie que Captin Broker offrira toujours le plus haut niveau de protection légale des investisseurs. Il n'est pas possible de vous classer dans une autre catégorie.

4. **Quand le présent contrat entrera-t-il en vigueur ?**

Le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos prendra effet après :

- l'acceptation du Client par Captin Broker sur la base de son enquête de connaissance du client ; et
- la cotation des Certificats Triodos sur le Marché Euronext.

5. **À partir de quand puis-je utiliser les services de Captin Broker ?**

Pour autant que le présent contrat entre en vigueur conformément à l'article 4, vous pourrez utiliser les services de Captin Broker une fois que les étapes énumérées ci-après auront été suivies :

- Vous avez accepté le présent contrat ;
- Vous avez effectué le test d'adéquation ;
- Captin Broker a terminé toutes ses procédures internes ; et
- Captin Broker vous a donné accès à la plateforme en ligne.

À partir de ce moment-là, Captin Broker ouvrira pour vous un Compte de négociation sur lequel vous pourrez consulter le solde de vos fonds et de vos Certificats Triodos.

6. **Procuration administrateurs/associés**

Si le présent contrat est conclu par une société (par exemple une société à responsabilité limitée, une société de droit commun ou une société en nom collectif) qui doit être représentée conjointement par deux administrateurs/associés ou plus, les dispositions suivantes s'appliqueront. En signant (électroniquement) le présent contrat, la société donnera procuration à toute personne qui, selon le registre du commerce de la Chambre de commerce, est habilitée à représenter la société. Cette procuration aura pour objet d'habiliter ces personnes à représenter individuellement la société lors de la transmission d'ordres portant sur des Instruments financiers à Captin. Le présent contrat devra être signé par un nombre suffisant d'administrateurs/associés habilités à représenter la société selon le registre du commerce de la Chambre de commerce.

7. **Qu'acceptez-vous en concluant le présent contrat ?**

En concluant le présent contrat, vous déclarez acquiescer à ce qui suit :

- Vous avez reçu la Politique de traitement des ordres de Captin Broker et vous acceptez que vos ordres soient traités conformément à cette politique ;
- Vous êtes conscient(e) des risques décrits dans les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ;
- Vous acceptez de recevoir les conditions et d'autres informations (y compris un prospectus ou d'autres informations sur les produits) par voie électronique (par exemple par e-mail ou via le site web de Captin) ;
- La conclusion du présent contrat par acceptation numérique a les mêmes effets juridiques que si vous apposez une signature manuscrite et Captin peut compter sur une représentation valable en droit au nom du Client ;

- Captin peut enregistrer les appels téléphoniques et conservera les communications électroniques conformément aux Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ;
- Vous conférez à Captin les pouvoirs décrits dans le présent contrat et dans les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ;
- Vos Certificats Triodos seront conservés par Captin (éventuellement par l'intermédiaire d'un sous-dépositaire) conformément à la loi néerlandaise sur le transfert de titres dématérialisés (Wet giraal effectenverkeer) ; et
- En acceptant le présent contrat, vous établissez un droit de gage en faveur de Captin, tel que décrit dans les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.

8. Par quel droit le présent contrat sera-t-il régi ?

Le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos sera régi par le droit néerlandais.

Captin BV :



Nom : **J. Roosen**
Titre : **Directeur**



Nom : **B. van den Berk**
Titre : **Directeur**

Le présent contrat a été formé par voie électronique et ne comporte donc pas de signature écrite du Client.

Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos de Captin Broker

SAMPLED

Table des matières

1.	Client.....	2
2.	Conditions applicables.....	2
3.	Quels sont les services offerts par Captin ?	2
4.	Quand le présent contrat entrera-t-il en vigueur ?.....	3
5.	À partir de quand puis-je utiliser les services de Captin Broker ?.....	3
6.	Procuration administrateurs/associés.....	3
7.	Qu'acceptez-vous en concluant le présent contrat ?.....	3
8.	Par quel droit le présent contrat sera-t-il régi ?	4
1.	Dispositions générales.....	7
2.	Vos données et votre communication.....	8
3.	Accords concernant votre Compte de négociation.....	10
4.	Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos	13
5.	Frais engagés pour le Traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.....	17
6.	Responsabilité et recours à des tiers.....	18
7.	Autres conditions.....	18
8.	Durée et fin du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos	20
9.	Caractéristiques et risques liés aux investissements et les différents investissements	22
10.	Documents de politique pour les investisseurs.....	23
	Annexe 1. Définitions	26
	Annexe 2. Mandat.....	27

1. Dispositions générales

1.1 Comment les présentes conditions et toutes autres conditions applicables en matière d'investissement fonctionnent-elles ?

Définitions

Les mots commençant par une majuscule dans les présentes conditions auront la signification qui leur est donnée dans la liste des définitions. Vous trouverez cette liste à la fin des présentes conditions.

Conditions applicables

Le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos est soumis aux présentes conditions et à toutes autres conditions convenues entre vous-même et Captin.

Des conditions supplémentaires peuvent également s'appliquer ou des informations complémentaires peuvent accompagner certains services ou produits d'investissement. Vous pouvez retrouver ces informations sur la plateforme en ligne de Captin Broker.

Ordre de préséance des conditions

Vous lisez des dispositions contradictoires sur un même point dans les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et d'autres conditions ? Dans ce cas, l'ordre de préséance sera le suivant :

- 1) le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ;
- 2) le Règlement de l'Établissement dépositaire ;
- 3) les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ;
- 4) un mandat éventuel, par exemple le mandat visé à l'annexe 2 des présentes conditions ; et
- 5) toutes autres conditions éventuelles.

1.2 Quels sont les services offerts par Captin ?

Captin agit en sa qualité de courtier en tant que Captin Broker. Captin Broker est votre prestataire de services pour la facilitation des ordres d'achat et de vente des Certificats Triodos. Conformément aux services décrits dans le Contrat, Captin Broker transmettra les ordres portant sur les Certificats Triodos pour votre compte et à vos risques et périls aux fins d'exécution sur Euronext (par l'intermédiaire d'un autre courtier). Captin Broker administrera en outre pour vous les Certificats Triodos que vous lui confiez.

1.3 Agrément

Captin est agréée en tant qu'entreprise d'investissement. Cet agrément permet notamment à Captin de recevoir et de transmettre des ordres. Captin est enregistrée auprès de l'AFM, l'autorité néerlandaise des marchés financiers. Elle est également contrôlée par cette même autorité (Autoriteit Financiële Markten, Postbus 11723 1001 GS, Amsterdam, Nederland) ainsi que par la DNB (De Nederlandsche Bank, Postbus 98, 1000 AB Amsterdam, Nederland).

Coordonnées de Captin :

Captin BV

Tél. +31 (0) 20 85 46 500

Keizersgracht 534-5

Chambre de commerce n° 66016290

1017 EK Amsterdam

Nederland

Captin est joignable par téléphone les Jours ouvrables de 9 h à 17 h 30 au numéro susmentionné.

1.4 Quels sont les services d'investissement proposés par Captin Broker ?

Nous assurons le service de réception et de transmission de vos ordres portant sur les Certificats Triodos. Nous transmettons ces ordres à un courtier chargé de les exécuter pour nous sur le Marché Euronext. Ce courtier veillera ensuite à l'exécution de vos ordres sur le Marché Euronext.

Nous attirons expressément votre attention sur le fait que Captin Broker ne donne pas de conseils (en investissement). Lorsque vous donnez des ordres à Captin Broker, Captin Broker ne vérifie pas le caractère approprié de ces ordres pour ce qui vous concerne. Elle n'assure pas non plus le suivi de vos ordres et de vos investissements. En concluant le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos, vous confirmez que vous en êtes conscient(e).

1.5 Comment Captin Broker fournit-elle des informations sur ses services, tant à vous-même qu'à d'autres utilisateurs des services ?

Captin Broker offre ses services dans un environnement numérique. Nous rendons accessibles les informations relatives au fonctionnement de nos services de la manière suivante :

- Nous mettons les informations à disposition au moyen de plusieurs canaux sensoriels ;
- Nous veillons à ce que les informations sur nos services soient présentées de façon compréhensible ;
- Nous mettons les informations à disposition dans des formats texte permettant de générer d'autres formats pour que vous puissiez consulter les informations de différentes manières et par l'intermédiaire de plusieurs canaux sensoriels ;
- Nous présentons les informations dans une police de caractères facile à lire, avec un contraste suffisant et un espace ajustable entre les lettres, les lignes et les paragraphes. Nous tenons compte à cet égard des conditions dans lesquelles vous utilisez les informations ;
- Nous accompagnons les informations non textuelles d'une version de substitution présentant les mêmes informations ;
- Les informations figurant sur le site web (y compris les applications en ligne) et les informations fournies par nos services d'assistance (tels que notre service d'aide) sont cohérentes avec les autres informations que nous fournissons et sont perceptibles, utilisables, compréhensibles et robustes.

Captin Broker a mis en place un processus et des procédures pour s'assurer que les services restent accessibles.

2. Vos données et votre communication

2.1 Quelles sont les données dont nous avons besoin de votre part ?

Vous êtes tenu(e) de nous fournir toutes les informations demandées pour établir et vérifier, entre autres, votre identité, votre numéro d'identification national (numéro BSN pour les Pays-Bas), votre numéro de carte d'identité ou de passeport, votre date de naissance, votre état civil, votre capacité juridique, votre régime matrimonial ou de partenariat, votre adresse de résidence et/ou de correspondance, – le cas échéant – votre forme légale, votre siège statutaire et votre adresse d'établissement, le numéro d'inscription au registre du commerce et/ou à d'autres registres, votre code LEI et le numéro de TVA. Toute modification de ces données doit être communiquée par écrit ou par un moyen fourni par nos soins dans les meilleurs délais. Captin est responsable au sens de la loi néerlandaise sur la protection des données à caractère personnel ou du règlement qui lui a succédé, à savoir le Règlement général sur la protection des données.

2.2 Que faisons-nous de vos données ?

Nous traitons vos données avec soin. Nous traitons les données définies à l'article 2.1 pour pouvoir nous conformer à nos obligations légales – telles que celles prévues par la loi néerlandaise sur la surveillance financière (Wft) et la loi néerlandaise contre le blanchiment et le financement du terrorisme (Wwft) – et exécuter le présent contrat. Nous pouvons également transmettre vos données à caractère personnel (y compris votre nom et votre position sur les Instruments financiers détenus auprès de Captin Broker) aux sociétés du groupe Captin, aux sociétés dont Captin est copropriétaire et aux parties avec lesquelles Captin collabore pour vous fournir des services, y compris Triodos.

2.3 Nous utilisons des données à caractère personnel pour pouvoir effectuer notre travail correctement. À cet égard, nous poursuivons principalement les objectifs suivants :

- Évaluer et accepter les clients et les clients potentiels
- Informer nos clients
- Conclure des contrats et faire ce qui est indiqué dans ceux-ci
- Réaliser des analyses à des fins statistiques et scientifiques
- Vous envoyer des actions commerciales

Vous voulez savoir quelles données nous possédons à votre sujet ? Vous pouvez nous le demander. Si vous pensez que les données en notre possession sont inexactes, vous pouvez nous demander de les rectifier.

Vous acceptez que nous fournissions les données (à caractère personnel) vous concernant dont nous disposons dans nos registres à un tiers tel qu'une administration ou une autorité de contrôle, lorsque nous sommes tenus de le faire. Il peut également s'agir à cet égard d'une administration ou d'une autorité de contrôle étrangère. Il peut aussi s'agir d'informations que nous devons fournir aux autorités fiscales d'autres pays. Nous devons parfois fournir à une administration ou à une autorité de contrôle plus de données vous concernant que celles dont nous disposons dans nos registres. Si nous vous demandons de nous communiquer ces données, vous êtes tenu(e) de le faire. Vous êtes également tenu(e) de veiller à ce que ces informations soient correctes.

Nous enregistrons généralement les conversations téléphoniques que nous avons avec vous. Nous le faisons lorsque cela est obligatoire, pour enregistrer vos ordres et pour analyser et améliorer la qualité de notre travail. Nous ne sommes pas obligés de vous informer d'un enregistrement éventuel à chaque conversation téléphonique. Si nous y sommes tenus, nous conserverons en outre les communications électroniques que nous avons avec vous. En principe, nous conservons les enregistrements et ces communications électroniques pendant cinq ans ou aussi longtemps que la loi ou l'autorité de contrôle l'exige.

2.4 Vérification des données et des inexactitudes

Vous êtes tenu(e) de vérifier l'exactitude de l'ensemble des rapports, aperçus et autres informations que nous vous envoyons ou que nous mettons à votre disposition dès leur réception. Si vous n'êtes pas d'accord avec les informations que nous vous fournissons, vous devez nous en informer le plus rapidement possible et faire tout ce qui est en votre pouvoir pour limiter le préjudice éventuel. Le cas échéant, vous devez contacter votre personne de contact chez Captin dans les plus brefs délais. Vous devez le faire dans les deux mois qui suivent la réception des informations venant de chez nous. Passé ce délai, nous supposerons que vous êtes d'accord avec les informations que nous vous avons envoyées.

2.5 Comment pouvez-vous communiquer avec Captin Broker ?

La communication entre vous-même et Captin Broker se fera toujours en français à moins que nous n'en convenions autrement par écrit. Lorsque vous communiquez avec Captin Broker, vous devez toujours utiliser les moyens de communication que nous avons prescrits et/ou approuvés, en tenant compte des consignes et instructions qui leur sont applicables, y compris via la plateforme en ligne et par téléphone.

Captin Broker pourra se fier à toute communication dont nous pouvons raisonnablement penser qu'elle émane de vous.

Vous êtes tenu(e) de prendre toutes les mesures raisonnables pour communiquer avec Captin en toute sécurité. Vous devez à cet égard vous conformer aux consignes de sécurité données par Captin Broker. Si Captin Broker met certaines ressources à votre disposition, par exemple des formulaires, des supports d'information, des outils de communication et des dispositifs de sécurité, des codes d'accès et des codes PIN, il est de votre responsabilité de les conserver et de les traiter avec soin. Vous êtes en outre tenu(e) de ne pas communiquer vos codes PIN et vos codes d'accès personnels à autrui.

Si vous savez ou pensez que des dispositifs de sécurité, des mots de passe ou des codes sont tombés entre les mains d'une personne non autorisée ou sont utilisés de manière abusive, vous devez nous en informer le plus rapidement possible.

3. Accords concernant votre Compte de négociation

3.1 Quels éléments peut-on retrouver dans le Compte de négociation ?

Votre Compte de négociation vous permet de consulter votre Solde et vos Certificats Triodos.

Certificats Triodos

Vos Certificats Triodos sont administrés par Captin dans le Compte de négociation. Si vous achetez des Certificats Triodos, nous en créditerons votre Compte de négociation. Si vous vendez des Certificats Triodos, nous en débiteurons votre Compte de négociation. Les Certificats Triodos sont conservés par Captin.

Fonds

Les fonds que vous déposez auprès de Captin Broker pour effectuer des transactions et ceux que vous recevez après avoir vendu des Certificats Triodos sont administrés dans votre Compte de négociation. Ces fonds ne sont toutefois pas détenus par Captin Broker, mais sont conservés sur un compte espèces au nom de l'Établissement dépositaire. De cette façon, vos fonds sont protégés en cas de faillite de Captin Broker.

Votre Solde reflète votre créance sur l'Établissement dépositaire, le tout conformément au Règlement de l'Établissement dépositaire. Seul l'Établissement dépositaire a un droit direct sur le solde de son compte espèces. Les transactions d'achat et de vente ainsi que les frais d'achat et de vente sont comptabilisés sur ce compte espèces de l'Établissement dépositaire. Les dividendes et autres paiements liés aux Certificats Triodos sont également enregistrés via le compte espèces de l'Établissement dépositaire. Les ordres de vente et les ordres d'achat sont simultanément administrés par Captin et traités par l'Établissement dépositaire.

Aucun numéro de compte bancaire ne sera attribué à votre Compte de négociation et votre Compte de négociation n'est pas conçu pour effectuer des opérations de paiement régulières. Vous n'êtes en outre pas censé(e) utiliser ce Compte de négociation comme compte d'épargne. Vous pouvez uniquement transférer des montants vers et depuis le Compte de contrepartie fixe que vous avez spécifié.

Le maintien d'un Solde négatif sur le Compte de négociation n'est pas autorisé. Si vous avez néanmoins un Solde négatif sur votre Compte de négociation, nous serons autorisés à appliquer des intérêts débiteurs sur ce Solde. Nous déterminerons le montant de ces intérêts débiteurs, que nous mettrons à disposition via notre site web et/ou notre plateforme en ligne.

Aucun intérêt ne sera versé sur un Solde positif du Compte de négociation.

3.2 Comment transférer des fonds sur votre Compte de négociation et en prélever de ce compte?

Vous pouvez transférer des fonds vers et depuis votre Compte de négociation via votre Compte de contrepartie fixe en commissionnant Captin Broker via la plateforme en ligne ou par téléphone.

En cas d'expiration d'un ordre passé ou de non-utilisation en temps utile pour un ordre, nous retransférerons automatiquement sur votre Compte de contrepartie le Solde que vous aurez versé à cet effet sur le Compte de négociation. Nous transférerons automatiquement sur votre Compte de contrepartie les fonds que nous recevrons pour vous, par exemple à la suite d'une vente de Certificats Triodos ou d'une distribution de dividendes.

3.3 La conservation et l'administration de vos Certificats Triodos

Lorsque vous concluez un Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos avec Captin Broker, vous nous demandez (et vous nous donnez mandat, si nécessaire) :

- de faire procéder à l'inscription en compte de vos Certificats Triodos qui ne le sont pas encore (il s'agit d'un processus administratif et juridique par lequel les certificats d'actions sont convertis en enregistrements numériques sur un compte) ;
- de conserver pour vous vos Certificats Triodos ;
- d'effectuer des opérations de gestion administrative liées à vos Certificats Triodos ;
- d'administrer vos Certificats Triodos dans votre Compte de négociation ;
- d'effectuer les opérations de gestion administrative suivantes (que nous appelons « corporate actions » (opérations sur titres)) qui sont liées à vos Certificats Triodos :
 - percevoir les montants des intérêts, les remboursements et les dividendes ;
 - exercer et acheter des droits de souscription en cas d'émission de droits de souscription ;
 - réaliser des actes de conversion ; il s'agit d'actes que nous pouvons réaliser pour vous dans certaines situations, par exemple lors de la réalisation d'une offre publique, de l'échange de warrants ou d'obligations convertibles en actions, de la distribution d'un dividende optionnel en actions ou en espèces ;
 - enregistrer vos Certificats Triodos, pour vous permettre, par exemple, de participer à une assemblée des actionnaires ;
 - traiter les conséquences d'une acquisition ou d'une fusion de l'émetteur de vos titres sur le plan administratif.

Les Certificats Triodos que vous conservez chez nous sont repris dans le système d'inscription en compte. Vous avez donc droit à un Instrument financier du même type.

3.4 Quelles informations recevrez-vous de notre part concernant votre Compte de négociation ?

Via la plateforme en ligne, vous pouvez consulter quotidiennement l'état actuel de votre Solde et de vos Certificats

Triodos sur votre Compte de négociation. Vous pouvez également consulter quotidiennement vos ordres, transactions et confirmations d'ordres, vos données à caractère personnel et autres informations via la plateforme en ligne.

Vous recevrez également une fois par an au cours du premier trimestre un rapport financier annuel pour votre déclaration d'impôts. Nous vous enverrons ce rapport par voie électronique, à moins que nous ne convenions d'autres dispositions avec vous.

3.5 Que se passe-t-il si vous avez un Compte de négociation avec une autre personne ?

Vous pouvez avoir chez nous un Compte de négociation avec d'autres personnes. Vous pouvez dans ce cas déterminer individuellement ce qu'il adviendra des fonds et consulter et gérer chacun séparément vos Certificats Triodos sur le Compte de négociation. Vous recevrez donc chacun un nom d'utilisateur et un mot de passe à utiliser individuellement. Nous pourrions dès lors considérer que les ordres transmis par l'un de vous, que ce soit avec un nom d'utilisateur et un mot de passe (via la plateforme en ligne) ou par téléphone, sont des ordres qui vous engagent l'un et l'autre. Vous serez par conséquent conjointement liés et tenus solidairement pour l'ensemble des transactions et des instructions données concernant les fonds et les Certificats Triodos qui se trouvent sur le Compte de négociation.

Pour les ordres suivants, nous aurons également besoin du consentement des autres titulaires du compte :

- résiliation du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et clôture du compte ;
- changement d'adresse ;
- modification du Compte de contrepartie ;
- changement d'adresse e-mail.

Vous devez nous informer de ces éléments en utilisant le formulaire de modification. Ce formulaire de modification doit être signé par chacun de vous.

Vous devez encore nous payer quelque chose ? Vous serez dans ce cas conjointement et solidairement tenus pour la totalité du montant, ce qui signifie que chacun de vous sera responsable du paiement de la totalité du montant.

Nous pouvons parfois décider de ne plus vous laisser décider seul(e) de ce qu'il adviendra des fonds et des Certificats Triodos qui se trouvent sur votre Compte de négociation. Le cas échéant, nous enverrons à chacun de vous une lettre à ce sujet dans les meilleurs délais.

3.6 Que pouvons-nous faire avec votre Compte de négociation ?

Vous nous donnez votre consentement (et, pour autant que cela soit nécessaire, un mandat) pour accomplir les actes suivants sur votre Compte de négociation :

- débiter le compte de tous les frais que vous devez payer ; et
- débiter ou créditer le compte de tous les Certificats Triodos à livrer ou à recevoir lorsque votre ordre de vente ou d'achat de Certificats Triodos est exécuté ;
- accomplir tous les autres actes (juridiques) nécessaires ou propices à l'exécution du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.

Nous ne pouvons utiliser le consentement donné pour disposer de vos Certificats Triodos que dans la mesure nécessaire à la fourniture de nos services dans le cadre du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et des présentes conditions.

3.7 Nos registres

Nos registres (ou un extrait de ceux-ci) constituent la preuve complète de ce qui y a été inscrit, à moins que vous n'apportiez la preuve du contraire. En cas d'erreur ou de faute de notre part, nous sommes autorisés à y remédier sans votre consentement. Nous pouvons en outre annuler des comptabilisations sur votre Compte de négociation si elles ont été effectuées par une personne sans droit pour disposer ou en état d'incapacité juridique.

Les ajouts de fonds et/ou de Certificats Triodos à votre Compte de négociation seront toujours effectués sous réserve que Captin Broker et/ou l'Établissement dépositaire aient reçu de manière effective, définitive et inconditionnelle les montants ou les Certificats Triodos concernés. Si cette condition n'est pas remplie, Captin Broker pourra annuler rétroactivement l'inscription au crédit – sans notification préalable – en débitant le compte d'un montant ou d'un nombre de Certificats Triodos correspondant.

4. Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos

4.1 Qu'est-ce qu'un traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos par l'intermédiaire de Captin Broker ?

Si vous optez pour le service proposé dans le cadre du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et conformément aux Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos, vous déterminerez vous-même votre propre politique d'investissement pour les Certificats Triodos. Vous suivrez vous-même la réalisation de vos objectifs avec cette politique d'investissement et vous prendrez vous-même toutes les décisions d'investissement (« execution only »). Vous nous transmettez vos ordres en ligne rapidement et en toute sécurité via la plateforme en ligne. Vous pourrez également passer des ordres par téléphone. Mais Captin Broker pourra vous facturer des frais supplémentaires pour cela.

4.2 Quels sont les différents types d'investisseurs que nous connaissons ?

Captin Broker classe ses investisseurs dans la catégorie des investisseurs non professionnels ou investisseurs professionnels. Captin Broker vous classe en tant qu'investisseur non professionnel. Cela signifie que Captin Broker vous offrira toujours le plus haut niveau de protection légale des investisseurs. Il n'est pas possible de vous classer dans une autre catégorie.

4.3 Pourquoi Captin Broker fait-elle passer un test de connaissances et d'expérience (test d'adéquation) ?

Captin Broker est dans la plupart des cas tenue de tester vos connaissances et votre expérience avant que vous commenciez à investir. Pour ce faire, nous vous soumettons à un test de connaissances et d'expérience (également appelé « test d'adéquation »). Nous le faisons dans votre intérêt. Sur la base des informations que vous fournissez, Captin Broker évaluera le caractère approprié des Instruments financiers dans lesquels vous souhaitez investir pour ce qui vous concerne. Nous ne sommes toutefois pas tenus de le faire pour certains Instruments financiers « non complexes ». Dans de tels cas, nous nous réservons donc le droit de ne pas effectuer de test d'adéquation.

Nous vous demandons de fournir des informations pour effectuer ce test d'adéquation. En cas de changement dans les informations que vous nous avez fournies, vous devez nous en informer par écrit dans les meilleurs délais. La fourniture d'informations inexactes ou incomplètes ou la non-fourniture d'informations (en temps utile) peuvent nous empêcher d'évaluer l'adéquation, ou de l'évaluer correctement. Si le test d'adéquation montre que vous n'avez pas les connaissances et/ou l'expérience nécessaires pour investir par l'intermédiaire de Captin Broker, nous vous en avertirons. Avec cet avertissement, nous attirerons votre attention sur le fait que, si vous décidez quand même d'investir par l'intermédiaire de Captin Broker, cet investissement pourra avoir des conséquences négatives pour vous. Captin ne sera pas responsable de ces conséquences.

Si vous ne communiquez pas suffisamment d'informations, Captin Broker pourra décider de ne pas vous fournir de services. Nous pouvons également choisir de ne pas vous fournir de services si nous voyons une raison de ne pas le faire sur la base des informations que vous nous aurez communiquées.

Nous nous baserons pour cela sur les dernières informations que vous nous aurez fournies. Captin Broker n'a pas l'obligation de vérifier ultérieurement si les informations que vous avez fournies sont toujours d'actualité.

4.4 De quelle manière pouvez-vous utiliser les services de Captin Broker ?

Vous pouvez utiliser notre plateforme en ligne pour la passation de vos ordres. Vous pouvez également (moyennant un coût supplémentaire) passer vos ordres par téléphone. L'orderdesk est joignable par téléphone les Jours ouvrables, de 9 h à 17 h 30, au 020 85 46 500.

La plateforme en ligne de Captin Broker vous permet de passer des ordres 24 heures sur 24. Attention ! Les ordres ne peuvent être exécutés et ne le seront que lorsque le marché ou la Bourse en question sont ouverts. Cela signifie que, même si vous pouvez passer des ordres, ceux-ci ne seront exécutés sur un marché ou une Bourse qu'à la réouverture de ce marché ou de cette Bourse.

4.5 Quels types d'ordres pouvez-vous passer ?

Vous pouvez nous transmettre vos ordres d'achat ou de vente de Certificats Triodos d'une seule manière (ordres à cours limité). Nous pouvons ajouter des types d'ordres ou ne plus autoriser certains types d'ordres à tout moment. Nous vous informerons de tout changement. Captin se chargera de sélectionner minutieusement un courtier pour faire exécuter votre ordre sur le Marché Euronext. Ce courtier traitera ensuite votre ordre avec soin et expertise pour l'exécuter sur le Marché Euronext.

Ordres à cours limité

Lorsque vous transmettez un ordre à cours limité, vous chargez Captin Broker d'exécuter votre ordre à un prix préalablement déterminé.

Pour un ordre à cours limité, vous indiquez à l'avance une limite de prix. Cette limite correspond au prix maximal que vous souhaitez payer pour un ordre d'achat ou au prix minimal que vous souhaitez recevoir pour un ordre de vente. Veuillez cependant noter qu'avec un ordre à cours limité, il se peut que nous n'exécutons pas votre ordre immédiatement ou que celui-ci ne soit jamais exécuté parce que la limite n'est pas atteinte. L'ordre restera valable jusqu'à ce que nous puissions l'exécuter ou jusqu'à ce que celui-ci expire. Dans ce cas, nous pourrions être obligés de rendre public l'ordre à cours limité. Vous y consentez en acceptant les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos. Si nous n'avons pas exécuté l'ordre après le délai maximal, celui-ci expirera. Captin Broker déterminera la période de la validité de l'ordre, et vous trouverez cette information sur la plateforme en ligne.

4.6 Instructions pour le transfert de Certificats Triodos à un autre courtier

Vous pouvez également décider de placer les Certificats Triodos chez un autre courtier. Dans ce cas, il vous suffit de demander à Captin de transférer l'intégralité de votre position en Certificats Triodos vers le compte que vous détenez auprès d'un autre courtier. Captin n'acceptera aucune demande de transfert d'une partie de votre position en Certificats Triodos vers le compte que vous détenez auprès d'un autre courtier. Le compte que vous détenez auprès d'un autre courtier doit également être à votre nom. Captin ne pourra effectuer le transfert de Certificats

Triodos que si le courtier que vous avez choisi collabore également au transfert. Si tous vos Certificats Triodos sont transférés sur le compte que vous détenez auprès d'un autre courtier, Captin mettra fin au Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos. Captin pourra facturer des frais pour cela.

4.7 Comment exécutons-nous vos ordres ?

Lorsque nos clients nous soumettent un ordre d'achat ou de vente de Certificats Triodos, nous tenons à leur assurer le meilleur résultat possible. Nous avons élaboré une politique à cet effet. Nous appelons cette politique la Politique de traitement des ordres. Captin Broker traitera tous les ordres conformément à cette politique. Captin Broker peut de temps à autre modifier la Politique de traitement des ordres. Ces modifications prendront effet le jour où la Politique de traitement des ordres modifiée aura été publiée sur le site web de Captin Broker.

Les services offerts par Captin Broker dans le cadre du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos vous permettent uniquement de passer des ordres pour les Certificats Triodos que Captin Broker transmettra à un courtier chargé de les exécuter pour nous sur le Marché Euronext. Captin Broker transmettra tous les ordres que vous passez pour exécution sur le Marché Euronext. En vertu du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos, vous ne pouvez pas négocier sur d'autres plateformes de négociation ou sur d'autres instruments.

Si nous transmettons des ordres pour vous, les frais et les risques seront à votre charge. Nous ne trouvons pas votre ordre suffisamment clair ? Dans ce cas, nous vous demanderons un complément d'information. Et nous pourrions attendre de recevoir les informations demandées avant de transmettre votre ordre. Nous ne serons pas responsables des dommages qui pourraient en résulter.

4.8 Comment Captin Broker gère-t-elle les positions en fractions de Certificats Triodos ?

Une fraction est une partie d'un Certificat Triodos entier qui est représentée par les chiffres suivant la virgule sur votre Compte de négociation (le cas échéant). Il n'est pas possible de transférer ou de vendre sur Euronext des fractions de Certificats Triodos. Triodos a donc décidé de transférer à tous les détenteurs de certificats détenant des fractions de Certificats Triodos une fraction d'un Certificat Triodos afin de permettre l'arrondissement de la position fractionnée vers le haut à un certificat entier. Triodos nous a informés que vous n'auriez rien à payer pour cela. Captin mettra également en place à cet effet un processus permettant d'ajouter ces fractions de Certificats Triodos chez les détenteurs de Certificats Triodos détenant une fraction d'un Certificat Triodos sur leur Compte de négociation.

Si vous ne souhaitez pas recevoir de fraction et que vous n'acceptez pas l'ajout de la fraction du Certificat Triodos, nous vous prions de contacter Captin.

4.9 Solde suffisant ou nombre suffisant de Certificats Triodos pour les ordres ou l'exécution d'instructions

Au moment où vous nous donnez un ordre, vous devez vérifier que vous disposez d'un Solde suffisant ou d'un nombre suffisant de Certificats Triodos pour pouvoir exécuter l'ordre. Cela signifie ce qui suit :

Ordres d'achat

Si vous souhaitez acheter des Certificats Triodos, vous devez transférer le montant prévu à cet effet sur votre Compte de négociation. Captin Broker ne traitera aucun ordre tant que le Solde de votre Compte de négociation ne sera pas suffisant pour exécuter les ordres que vous aurez spécifiés. Dans l'évaluation de la disponibilité d'un Solde suffisant sur votre Compte de négociation, Captin Broker tiendra compte du Solde déjà bloqué dans le cadre

d'autres ordres spécifiés et des frais liés aux ordres que vous aurez passés. Vous devez donc veiller pour chaque ordre à avoir un Solde suffisant pour exécuter cet ordre. Si tel n'est pas le cas, nous n'exécuterons pas votre ordre et nous vous en informerons.

À partir du moment où vous aurez déposé de l'argent sur votre Compte de négociation, vous aurez cinq jours pour passer un ordre d'achat avec ce Solde. Le Solde qui n'est pas utilisé dans les cinq jours pour passer un ordre sera automatiquement retransféré sur votre Compte de contrepartie.

Il est possible que votre ordre ne soit pas ou pas entièrement exécuté, par exemple parce que celui-ci a expiré après avoir atteint sa durée de validité maximale sans avoir été (entièrement) exécuté. Dans ce cas, nous reverserons le Solde réservé pour l'ordre sur votre Compte de contrepartie (le cas échéant, après déduction des frais). Nous le ferons au plus tard le lendemain de l'expiration de l'ordre.

Ordres de vente

Si vous souhaitez vendre des Certificats Triodos, les Certificats Triodos pour lesquels vous donnez un ordre de vente doivent se trouver sur votre Compte de négociation. Captin Broker ne transmettra aucun ordre à un courtier chargé d'exécuter les ordres pour Captin sur Euronext avant que vous ayez suffisamment de Certificats Triodos sur votre Compte de négociation pour exécution des ordres que vous aurez spécifiés. Dans l'évaluation de la disponibilité d'un nombre suffisant de Certificats Triodos sur votre Compte de négociation, Captin Broker tiendra compte des Certificats Triodos déjà bloqués dans le cadre d'autres ordres spécifiés. Vous devez donc veiller pour chaque ordre à avoir un nombre suffisant de Certificats Triodos pour exécuter cet ordre. Si tel n'est pas le cas, nous n'exécuterons pas votre ordre et nous vous en informerons.

Si, à la suite d'une vente de Certificats Triodos, vous avez sur votre Compte de négociation un Solde positif avec lequel vous n'avez passé aucun ordre, nous transférerons ce Solde sur votre Compte de contrepartie dans un délai d'un jour (le cas échéant, après déduction des frais).

Transfert à d'autres courtiers

Si vous souhaitez transférer la totalité de votre position en Certificats Triodos à d'autres courtiers, les Certificats Triodos pour lesquels vous donnez des instructions dans ce sens doivent se trouver sur votre Compte de négociation. Captin Broker ne transférera aucun Certificat Triodos à un autre courtier avant que vous ayez suffisamment de Certificats Triodos sur votre Compte de négociation pour exécution du transfert que vous aurez spécifié. Dans de l'évaluation de la disponibilité d'un nombre suffisant de Certificats Triodos sur votre Compte de négociation, Captin Broker tiendra compte des Certificats Triodos déjà bloqués dans le cadre d'autres ordres ou instructions spécifiés et des frais que vous devriez encore éventuellement payer à Captin. Vous devez donc veiller pour chaque ordre et chaque fois que vous donnez des instructions à avoir un nombre suffisant de Certificats Triodos pour exécution de cet ordre ou de ces instructions. Si tel n'est pas le cas, nous n'exécuterons pas votre ordre et nous vous en informerons.

4.10 Comment traitons-nous vos ordres ?

Vous pouvez consulter vos Certificats Triodos dans votre Compte de négociation. Si vous donnez l'ordre à Captin Broker d'acheter ou de vendre des Certificats Triodos, cette opération sera administrée par Captin Broker comme un règlement financier simultané par l'Établissement dépositaire via le compte espèces de l'Établissement dépositaire (*livraison contre paiement*).

Dans votre Compte de négociation en ligne, vous verrez les comptabilisations de fonds ou de Certificats Triodos.

4.11 Quelles informations recevrez-vous de notre part concernant votre ordre transmis ?

Vous recevrez une note de transaction pour chaque ordre transmis pour vous. Vous recevrez cette note sous forme numérique via la plateforme en ligne. Elle vous sera adressée le premier Jour ouvrable suivant l'exécution de la transaction. Cette note de transaction contiendra les principaux détails de la transaction.

Nous mettrons toutes les informations pertinentes concernant vos Certificats Triodos et les mouvements sur vos Certificats Triodos à disposition sur la plateforme en ligne.

4.12 Passation d'ordres sur la base d'une procuration

Si vous avez donné dans ce contrat une procuration à différents administrateurs pour passer des ordres au nom de la société, nous considérerons que les ordres transmis (via la plateforme en ligne ou par téléphone) le sont sur la base de cette procuration et que ceux-ci ont été valablement donnés au nom de la société.

5. Frais engagés pour le Traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos

5.1 Frais fixes et variables

Pour les services de Captin Broker, nous vous facturerons des frais fixes et des frais variables (les coûts directement liés à nos services). Nous pouvons facturer des frais fixes pour la mise à disposition de nos services (par exemple pour l'utilisation de notre plateforme en ligne et la tenue d'un Compte de négociation). Nous facturons des frais variables qui dépendent de la mesure dans laquelle vous utilisez nos services, par exemple des frais de transaction pour l'exécution de vos ordres. Captin facturera également des frais pour le transfert de Certificats Triodos vers le compte que vous détenez auprès d'un autre courtier. Ces frais peuvent être consultés sur la plateforme en ligne.

Nous ne vous facturerons pas de frais fixes pour la tenue d'un Compte de négociation pendant les 24 premiers mois qui suivent la cotation des Certificats Triodos sur le Marché Euronext. Nous ne vous facturerons pas non plus de frais pour le transfert de Certificats Triodos vers le compte que vous détenez auprès d'un autre courtier pendant les 12 premiers mois qui suivent la cotation des Certificats Triodos sur le Marché Euronext.

Les frais affectent le rendement de vos investissements. Il est donc important d'avoir un bon aperçu de ces frais. Vous recevrez pour chaque transaction une note reprenant les frais facturés.

Captin déduira les frais du Solde de votre Compte de négociation. Vous avez, par exemple, un Solde sur votre Compte de négociation parce que vous déposez des fonds pour acheter des Certificats Triodos, vous recevez des fonds à la suite de transactions effectuées sur les Certificats Triodos ou vous en recevez du fait du paiement de dividendes sur votre Compte de négociation. Si votre Solde est insuffisant, Captin se réservera le droit de déduire les frais du Solde dès qu'un Solde sera disponible sur votre compte. Si cette option n'est pas envisageable, Captin pourra décider de liquider les Certificats Triodos et de déduire les frais du produit de cette liquidation avant que vous le receviez.

5.2 Que se passe-t-il en cas d'ajustement des frais ?

Nous pouvons ajuster à tout moment les frais liés à nos services dans le cadre du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos. Nous vous en informerons 30 jours au moins avant l'entrée en vigueur de l'ajustement. Vous n'êtes pas d'accord avec un ajustement ? Vous pouvez dans ce cas mettre fin à la relation d'investissement avec nous, sans frais, selon les modalités prévues à l'article 8. Nous ne facturerons alors pas de

frais pour la résiliation du Contrat. Vous paierez cependant les frais fixes et variables pour les services déjà fournis jusqu'à la date de fin du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.

Nous pouvons, par exemple, modifier les frais si les conditions du marché le justifient, pour compenser une augmentation des prix ou l'inflation, si les prix des parties auxquelles nous faisons appel changent, à la suite d'une modification d'une loi ou d'une réglementation ou de mesures imposées par des autorités de contrôle et pour des raisons commerciales, par exemple parce que cette modification est nécessaire pour préserver notre position concurrentielle ou pour assurer ou préserver la rentabilité de nos services. Si nous accordons une réduction temporaire, cette réduction peut cesser. Vous paierez ensuite (à nouveau) les frais tels qu'ils figurent sur la plateforme en ligne.

5.3 En cas de frais particuliers, qui doit les supporter ?

Si Captin est impliquée dans une saisie, un litige ou une procédure vous opposant à un tiers, vous serez tenu(e) d'indemniser intégralement Captin de tous les frais (par exemple les frais d'assistance juridique) qui en résulteront pour Captin.

Tous les autres frais particuliers encourus par Captin dans le cadre de sa relation avec vous seront à votre charge.

6. Responsabilité et recours à des tiers

6.1 Qui est responsable ?

Les opérations que nous effectuons dans le cadre des services d'investissement que nous vous fournissons sont à vos frais, risques et périls, sauf accord contraire.

Captin Broker ne sera pas responsable des dommages que vous subissez du fait de votre investissement, par exemple une perte de valeur de vos Certificats Triodos ou la perte de profits. Captin ne sera responsable d'aucun autre dommage que vous subissez, à moins qu'il ne soit établi que nous avons causé le dommage intentionnellement ou que vous ne subissiez un dommage à cause d'une faute dont nous sommes responsables (manquement imputable). Captin ne sera jamais responsable des dommages indirects ou consécutifs, y compris en tout état de cause un gain manqué, la perte d'économies et tout autre avantage non réalisé ou préjudice indirectement subi. Si nous devons indemniser un tiers de dommages subis à cause de services d'investissement que nous vous avons fournis, vous devrez nous payer ces dommages.

Il peut arriver que nous ne soyons pas en mesure d'exécuter votre ordre immédiatement, par exemple en cas de défaillance du système d'ordres ou d'un autre problème technique. Le cas échéant, nous ne serons pas responsables des dommages qui en résulteront, à moins que ces dommages ne soient dus à une intention délibérée ou à une négligence grave de notre part.

6.2 Recours à des tiers par Captin Broker

Captin peut, pour assurer la fourniture de ses services, faire appel à des tiers et sous-traiter (une partie de) ses activités. Lorsqu'elle fait appel à des tiers, Captin doit faire preuve de la diligence requise. Captin ne sera pas responsable des dommages que vous subissez à cause de manquements de tiers auxquels Captin a fait appel.

7. Autres conditions

7.1 Pouvez-vous mettre en gage les Certificats Triodos et le Solde de votre Compte de négociation ?

Le Solde et les Certificats Triodos qui se trouvent sur votre Compte de négociation ne peuvent pas être mis en gage au profit d'autres personnes que Captin sans l'accord écrit de Captin.

7.2 En quoi consiste notre droit de gage ?

Vous nous conférez un droit de gage pour sûreté de tout ce que vous nous devez, aujourd'hui ou dans l'avenir. Par la signature du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et/ou l'acceptation des présentes conditions, le droit de gage est automatiquement constitué.

Vous constituez un droit de gage sur les biens suivants :

- tous les Certificats Triodos actuels et futurs que nous conservons ou conserverons pour vous dans l'avenir ;
- toutes les créances actuelles et futures que vous avez sur l'Établissement dépositaire.

Le droit de gage concerne également tous les biens qui remplacent les Certificats Triodos susmentionnés et les créances que vous recevez dans le cadre de ceux-ci.

Vous nous donnez par la présente procuration pour accomplir tous les actes nécessaires ou souhaitables pour constituer le droit de gage. Cette procuration nous est donnée sans condition et est irrévocable. Vous apporterez en outre votre coopération à la constitution du droit de gage décrit ci-dessus, en cas de besoin et à notre demande.

Par la mise en application des présentes conditions, vous vous engagez envers Captin Broker, à la première demande de celle-ci, à constituer des garanties pour toutes les créances que Captin Broker a ou aura sur vous, à quelque titre que ce soit. Captin Broker vous communiquera la raison de cette constitution de garantie. L'importance de la garantie demandée doit être raisonnablement proportionnelle à vos obligations.

7.3 Quelles sont les compensations que Captin peut opérer avec mon Compte de négociation ?

Captin et l'Établissement dépositaire peuvent toujours compenser les paiements que vous leur devez, qu'ils soient exigibles ou sous condition, avec toute créance à compenser, exigible ou non, que vous pourriez avoir sur Captin et l'Établissement dépositaire.

7.4 Mandat

En donnant mandat à Captin Broker dans le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ou dans les présentes conditions, vous autorisez Captin Broker à donner également mandat à un tiers.

7.5 Vous avez une plainte à formuler ?

En cas de plainte concernant Captin Broker, vous pouvez contacter Captin Broker conformément à la procédure de plainte publiée sur le site web dans un délai d'un an à compter de la survenance du fait ou du moment où vous avez raisonnablement pu prendre connaissance du fait. Captin Broker évaluera les plaintes et procédera, le cas échéant, à leur examen. Captin est enregistrée auprès du Kifid, l'institut néerlandais de traitement des plaintes en matière de services financiers.

Les coordonnées pour le dépôt de plaintes sont les suivantes :

Captin BV
T.a.v. Klachtenafhandeling
Keizersgracht 534-5
1017 EK Amsterdam
Nederland

Nous ne parvenons pas à nous entendre ? Dans ce cas, vous pouvez (si vous remplissez les critères) soumettre votre plainte au Kifid, l'institut néerlandais de traitement des plaintes en matière de services financiers (Klachteninstituut Financiële Dienstverlening, Postbus 93257, 2509 AG Den Haag, Nederland). Vous devez le faire dans les trois mois qui suivent la réception d'une réponse de notre part à votre plainte. Pour savoir comment procéder, rendez-vous sur www.kifid.nl. Vous pouvez également d'abord appeler le Kifid par téléphone au +31 (0)70-3338999. Vous pouvez par ailleurs soumettre votre plainte à un tribunal compétent.

7.6 Vos Certificats Triodos et votre Solde sont-ils protégés en cas de faillite de Captin Broker ?

Vos Certificats Triodos sont protégés par la loi néerlandaise sur le transfert de titres dématérialisés (Wet giraal effectenverkeer). Cette loi fait que les Certificats Triodos ne feront pas partie de notre patrimoine en cas de faillite.

En vertu de la loi, l'avoir détenu par certains investisseurs sur un Compte de négociation tombe dans le champ d'application du système d'indemnisation des investisseurs. Le système d'indemnisation des investisseurs prévoit, lorsque les conditions y afférentes sont remplies, une indemnisation par personne et par entreprise d'investissement si une entreprise d'investissement ne peut plus honorer ses engagements. En outre, le Solde du Compte de négociation que vous détenez auprès d'une banque néerlandaise par l'intermédiaire de l'Établissement dépositaire sera couvert, le cas échéant, par le système de garantie des dépôts.

7.7 Impôts

Tous les impôts et toutes les taxes à payer dans le cadre de la relation qui vous lie à Captin sont à votre charge, sauf accord écrit contraire ou disposition impérative contraire.

7.8 Reprise de contrat

En acceptant les présentes conditions, vous consentez d'avance, en cas de cession (partielle) de l'entreprise de Captin Broker ou d'un autre transfert par Captin Broker de votre relation contractuelle, à ce que votre rapport juridique avec Captin Broker soit transféré à un tiers.

7.9 Quel est le droit applicable ?

Le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et les présentes conditions seront régis par le droit néerlandais.

8. Durée et fin du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos

8.1 Durée du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos

Le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos est conclu pour une durée indéterminée.

8.2 Quand le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos prendra-t-il fin ?

Nous pouvons, tant vous que nous, résilier le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos en envoyant à l'autre partie une lettre signée ou un courriel signé. Vous devez envoyer ce courrier à l'adresse administrative de Captin Broker. La résiliation du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos est soumise à un délai de préavis de 30 jours civils.

Captin Broker peut résilier le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos avec effet immédiat, sans préavis, mise en demeure, ni autre formalité dans l'un des cas suivants :

- Vous êtes en faillite, en règlement collectif de dettes, ou vous demandez un sursis de paiement.

- Vous avez été placé(e) sous administration ou curatelle.
- Vous ne respectez pas les accords énoncés dans les conditions.
- Votre compte est inactif depuis trois (3) ans parce que vous ne vous y êtes pas connecté(e) depuis trois ans.
- Votre compte ne contient pas de Certificats Triodos pendant six (6) mois ou plus.
- Votre compte ne contient que des fractions de Certificats Triodos pendant six (6) mois ou plus (en d'autres termes, votre compte contient moins d'un (1) Certificat Triodos).
- En cas de fraude.
- Captin Broker y est tenue en vertu de la loi ou d'une réglementation.
- Vous émigrez dans un pays où Captin n'est pas autorisée à vous fournir ses services.

Si vous ne respectez pas les accords repris dans le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ou les présentes conditions (vous êtes alors en défaut), Captin pourra rendre les créances qu'elle détient sur vous immédiatement exigibles par voie de résiliation. Nous procéderons à cette résiliation par écrit en indiquant le motif.

Une fois que tous vos ordres auront été traités et que nous pourrons clôturer le compte, nous vous enverrons une confirmation de la résiliation et la date de résiliation du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.

Si, au terme d'une période de six mois suivant votre mise sous administration ou curatelle, nous n'avons pas été en mesure d'établir qui était officiellement votre administrateur ou votre curateur, ou si nous résilions le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos parce que votre compte est inactif depuis trois ans ou que votre compte ne contient que des fractions de Certificats Triodos pendant une période de six (6) mois ou plus, nous pourrons vendre tous les Certificats Triodos (ou les fractions de Certificats Triodos) se trouvant sur votre compte. Nous transférerons alors le produit de la vente sur le Compte de contrepartie.

Nous procéderons à cette résiliation par écrit en indiquant le motif. Captin pourra facturer des frais et vendre des Certificats Triodos dans ce cadre.

8.3 Que devrez-vous encore payer si vous résiliez le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ?

Vous souhaitez résilier votre Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ? Nous ne facturons pas de frais de résiliation. Mais nous pouvons facturer des frais pour le transfert de vos Certificats Triodos à un autre courtier (y compris en cas de résiliation). Vous paierez également les frais fixes pour les services déjà fournis jusqu'à la date de fin du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos. Vous pouvez encore être amené(e) à payer des frais variables, par exemple des frais de négociation lors de la vente de certains investissements ou des frais de récupération de l'impôt retenu à la source.

8.4 Comment Captin peut-elle modifier le Contrat et les Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos ?

Captin Broker peut compléter et modifier le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et les présentes conditions. Si Captin complète ou modifie le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et/ou les présentes conditions, elle vous en informera trente (30) jours civils au moins avant la prise d'effet de la version complétée ou modifiée. Si vous n'êtes pas d'accord avec la modification annoncée ou l'ajout annoncé, vous aurez ce délai de trente jours civils pour résilier le Contrat de traitement des ordres portant

sur les Certificats Triodos, sans frais, de la manière décrite à l'article 8.2. À défaut de résiliation, nous pourrions supposer que vous avez accepté la modification annoncée ou l'ajout annoncé. Si vous résiliez le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos à la suite de l'annonce d'une modification ou d'un ajout, nous ne facturerons pas de frais pour la résiliation du Contrat. Vous paierez cependant les frais fixes et variables pour les services déjà fournis jusqu'à la date de fin du Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.

Captin Broker peut, sans préavis, apporter des modifications au Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et aux présentes conditions pour se conformer, par exemple, à une directive ou à un changement de politique d'une autorité de contrôle, à une modification de la législation et/ou d'une réglementation ou à une décision d'un tribunal ou d'une commission des plaintes ou des litiges.

9. Caractéristiques et risques liés aux investissements et les différents investissements

Caractéristiques et risques

9.1 Quels sont les risques généraux liés aux investissements ?

Toutes les formes d'investissement comportent des risques. Captin Broker est tenue d'attirer votre attention sur ces risques. Les risques peuvent varier en fonction de l'investissement et dépendent de la nature de celui-ci. Un investissement avec un rendement attendu plus élevé comportera généralement plus de risques. Découvrez ci-dessous quels sont les risques généraux liés aux investissements. Cette énumération n'est pas limitative. Pour les risques spécifiquement liés à un instrument financier particulier, veuillez vous référer aux informations disponibles sur le produit, telles que le prospectus et les brochures.

i. Risque de cours

Le risque de cours est le risque qu'un investissement perde de sa valeur en raison des résultats de l'instrument financier ou de sa valeur sous-jacente ou en raison du sentiment du marché.

ii. Risque de défaut ou de crédit

La valeur des Certificats Triodos dépend notamment de la qualité de crédit de Triodos. Triodos est exposée à ces risques, et le risque de crédit s'entend sans possibilité de recours contre Triodos.

iii. Risque de change

Si un investissement est émis dans une autre devise, c'est-à-dire une devise autre que l'euro, vous avez un risque de change. L'autre devise peut prendre plus ou moins de valeur par rapport à l'euro. Il peut également y avoir un risque de change pour les pays ne faisant pas partie de la zone euro, par exemple dans le cas où l'émetteur d'une action exerce ses activités ou obtient ses résultats dans des pays ne faisant pas partie de la zone euro.

iv. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de volatilité de l'ensemble du marché.

v. Risque de taux

Le risque de taux est le risque lié aux fluctuations du taux d'intérêt sur le marché des capitaux. L'intérêt est le prix à payer pour emprunter de l'argent. Le taux d'intérêt change sur le marché ? Le cas échéant, ce changement

peut affecter les cours de différents investissements tels que les actions et les obligations. Le risque de taux est donc aussi un risque de cours.

vi. Risque de liquidité

Le risque que vous ne puissiez pas vendre facilement vos Certificats Triodos parce qu'il n'y a guère, voire pas de demande pour ceux-ci.

vii. Risque de réinvestissement

Le risque que vous ne puissiez pas investir dans un produit similaire lorsque votre investissement arrive à échéance et que vous souhaitez réinvestir l'argent que vous récupérez.

viii. Autres risques

Il peut s'agir de risques politiques, de risques d'inflation, de risques fiscaux et de circonstances imprévues.

9.2 Quelles sont les caractéristiques des certificats d'actions et quels sont les risques qui y sont liés ?

Une action (A) est un titre de propriété d'une entreprise. Les actionnaires sont donc copropriétaires de l'entreprise. Une action n'a pas de date d'expiration. L'actionnaire peut vendre ses actions.

Les certificats d'actions confèrent généralement les mêmes droits économiques que les actions (par exemple le droit aux dividendes). Les certificats d'actions ne donnent généralement pas de droit de vote à l'assemblée des actionnaires. Le droit de vote appartient au conseil d'administration de la Stichting Administratiekantoor qui a émis les certificats. Pour certains certificats d'actions cotés en Bourse, vous pouvez cependant demander une procuration à ce conseil d'administration pour exercer le droit de vote attaché à ces actions à l'assemblée des actionnaires. L'évolution des cours dépend de la situation de l'entreprise et des attentes futures pour celle-ci, de l'évolution économique et monétaire dans les régions pertinentes pour l'entreprise et du climat boursier sur les marchés sur lesquels l'action est cotée.

Ces facteurs influent également sur la volatilité du cours d'une action ou de certificats d'actions. Les certificats d'actions présentent les mêmes risques pour les investisseurs que les actions. Le cours d'une action ou de certificats d'actions n'est pas constant, il peut varier fortement dans le temps. Le rendement éventuel des actions a deux composantes : l'augmentation de valeur et le dividende. L'achat d'actions ou de certificats d'actions avec des fonds propres ne crée pas d'effet de levier. Vous courez toutefois le risque de perdre la totalité de votre investissement.

Les actions peuvent se présenter sous plusieurs formes et les risques peuvent notamment dépendre de la forme en question. Il existe, par exemple, des actions privilégiées, des actions de priorité, des droits de souscription, des certificats d'actions et des actions négociées sur des plateformes de négociation alternatives.

Les actions présentent différents risques, notamment le risque de cours, le risque de marché et le risque de liquidité.

10. Documents de politique pour les investisseurs

10.1 Où puis-je trouver une version actuelle des documents de politique ?

Nous vérifions régulièrement que nos documents de politique et d'autres procédures et instructions répondent toujours à nos exigences, et nous les adaptons si nécessaire.

Le cas échéant, nous vous informerons de tout changement important pour vous. Vous trouverez la version applicable de ce document sur notre site web : www.captin.nl.

Politique de traitement des ordres

10.2 Comment traitons-nous vos ordres ?

Nous traitons vos ordres de la manière décrite dans la Politique de traitement des ordres. La Politique de traitement des ordres s'applique à presque tous les ordres que nous traitons pour vous. Pour le traitement de vos ordres, Captin Broker agit autant que possible conformément à cette politique et dans le cadre de la législation et de la réglementation applicables. Cela signifie que Captin Broker veille à la mise en place de procédures et de processus dont on peut raisonnablement supposer qu'ils conduiront au meilleur résultat possible pour vous lors de la transmission de vos ordres. En outre, nous faisons tout ce qui est raisonnablement possible pour nous conformer à ces processus et procédures. Nous ne garantissons toutefois pas que nous serons toujours en mesure d'obtenir le meilleur résultat possible pour vous.

10.3 À quels ordres la Politique de traitement des ordres s'applique-t-elle ?

La Politique de traitement des ordres ne s'applique pas à tous les types d'ordres. Les ordres pour lesquels vous avez donné des instructions spécifiques en sont un exemple. Même dans ce cas, nous continuerons à agir dans votre intérêt. Il se peut que nous ne suivions pas toujours dans ces cas-là toutes les étapes de la Politique de traitement des ordres. Le cas échéant, le résultat pourra de ce fait différer du meilleur résultat possible qui aurait été obtenu si la Politique de traitement des ordres avait été suivie.

10.4 À quels investissements la Politique de traitement des ordres s'applique-t-elle ?

La Politique de traitement des ordres s'applique à tous les ordres portant sur les Certificats Triodos.

10.5 Transmission des ordres à un courtier qui exécutera ces ordres sur Euronext

Captin Broker traitera et transmettra tous vos ordres à un courtier qui exécutera ces ordres pour Captin Broker sur Euronext. Vous ne pouvez pas négocier par l'intermédiaire de Captin Broker sur d'autres plateformes de négociation. Captin Broker sélectionnera avec soin le courtier qui exécutera les ordres sur le Marché Euronext et veillera à ce que celui-ci s'efforce d'assurer la meilleure exécution possible de ces ordres.

Conflits d'intérêts

Compte tenu de la nature des activités de Captin, des conflits d'intérêts peuvent survenir entre les Clients et Captin. Afin d'éviter autant que possible de tels conflits d'intérêts et de gérer tout problème éventuel à cet égard, Captin a mis en place une politique visant à garantir l'indépendance d'action de Captin Broker.

10.6 Quand un conflit d'intérêts survient-il ?

Nous ne nous contentons pas de fournir des services d'investissement à nos clients. Nous exploitons ainsi Captin MTF (les marchés de gré à gré) et mettons en œuvre des régimes de participation des collaborateurs. Cela peut conduire à des conflits d'intérêts. En résumé, un conflit d'intérêts signifie que nos intérêts ne doivent pas être les mêmes que les vôtres. Par « nos intérêts », nous entendons également ceux d'autres clients, d'un administrateur ou d'un collaborateur.

10.7 Quelles situations souhaitons-nous éviter ?

Nous souhaitons éviter les situations suivantes parce qu'elles pourraient créer un conflit d'intérêts :

- le mélange d'intérêts professionnels et personnels de collaborateurs et de membres du conseil d'administration ;
- le mélange de nos et de vos intérêts ;
- l'apparition d'une incitation, financière ou autre, à faire passer les intérêts d'un client ou d'un groupe de clients avant les vôtres.

10.8 Comment éviter ces situations ?

Nous avons plusieurs moyens de faire face à ces conflits d'intérêts de manière appropriée. Il y a les méthodes « dures » et les méthodes « douces ». Les séparations fonctionnelles sont un exemple de méthode « dure » de prévention des conflits d'intérêts. Un exemple de méthode « douce » concerne l'obligation pour chaque collaborateur de traiter correctement les informations confidentielles. Nous avons établi pour cela une politique, des procédures et des instructions. Cette politique et ces procédures établissent notamment la manière de traiter les informations sensibles, les transactions personnelles, les fonctions annexes ainsi que les cadeaux et divertissements. Nous appliquons également des procédures comprenant des contrôles pour identifier les conflits d'intérêts et former les travailleurs à cet égard.

10.9 Que se passe-t-il si nous ne pouvons pas éviter un conflit d'intérêts ?

S'il n'est pas possible de prendre des mesures telles que l'établissement de documents de politique ou d'instructions pour éviter un conflit d'intérêts, nous vous informerons de ce conflit d'intérêts. Vous pourrez alors juger par vous-même si vos intérêts sont suffisamment pris en compte.

Annexe 1. Définitions

Établissement dépositaire	Stichting Bewaarinstelling Captin
Captin	Captin BV, ayant son siège social à Amsterdam
Captin Broker	Captin en sa qualité de partie contractante au Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos
Euronext	Euronext Amsterdam NV
Marché Euronext	Les marchés réglementés d'Euronext
Compte de négociation	Votre compte personnel où vous pouvez consulter votre Solde et vos Certificats Triodos
Politique de traitement des ordres	La politique appliquée par Captin Broker pour l'exécution de vos ordres portant sur les Certificats Triodos, telle que résumée au chapitre 10 des présentes conditions
Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos	Le contrat qui vous lie à Captin Broker pour le Traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos et par lequel les présentes conditions sont déclarées applicables
Règlement de l'Établissement dépositaire	Le règlement de la Stichting Bewaarinstelling Captin
Solde	Les fonds dont vous disposez pour investir, tels qu'indiqués dans le Compte de négociation comme étant votre créance sur l'Établissement dépositaire
Compte de contrepartie	Un compte de paiement spécifié par vous, ouvert à votre nom auprès d'une banque néerlandaise. Le Compte de contrepartie est mentionné dans le Contrat de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos.
Triodos	Triodos Bank NV, dont le siège social est situé à Driebergen-Rijsenburg, Pays-Bas
Certificats Triodos	Les certificats d'actions de Triodos émis par la Stichting Administratiekantoor Triodos Bank conformément aux conditions d'administration applicables aux certificats d'actions, telles que déposées par acte notarié le 22 mai 2017 et telles que modifiées de temps à autre
Conditions de traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos	Les présentes conditions relatives au Traitement des ordres portant sur les Certificats Triodos
Jour ouvrable	Jour où le Marché Euronext est ouvert

Annexe 2. Mandat

Il s'agit d'un mandat que vous, le Client, donnez en tant que client(e) à Captin BV (« **Captin** ») lorsque vous devenez client(e) chez Captin et que Captin peut vous fournir le service d'investissement « execution only ». Ce mandat irrévocable est nécessaire pour pouvoir négocier vos Certificats Triodos sur le Marché Euronext.

Madame, Monsieur (le « **Participant** »),

Considérant que :

- I. le Participant détient des certificats d'actions nominatifs dans le capital de Triodos Bank NV, qui ont été émis par la Stichting Administratiekantoor Aandelen Triodos Bank (« **Certificats** ») ;
- II. les Certificats doivent être inscrits en compte parce qu'ils sont ou seront négociés sur Euronext. L'inscription en compte est un processus administratif et juridique par lequel les certificats d'actions sont convertis en enregistrements numériques sur un compte ;
- III. les Certificats doivent d'abord être transférés à Captin afin que Captin puisse les transférer (éventuellement par l'intermédiaire d'un tiers pouvant également utiliser ce mandat – c'est ce qu'on appelle le droit de substitution) à Euroclear en vue de leur inclusion dans le dépôt dématérialisé. Euroclear est une partie qui assure la conservation de la quasi-totalité des titres cotés en Bourse et qui est agréée pour cela. Le « dépôt dématérialisé » est le nom légal du compte sur lequel les certificats sont enregistrés ;
- IV. le Participant a droit en tant qu'associé, à l'issue du processus décrit plus haut et conjointement avec d'autres détenteurs de Certificats, au dépôt collectif géré par Captin au prorata du nombre de Certificats apportés par le Participant. Cela signifie que vous avez légalement droit à la même quantité de Certificats, mais que leur forme juridique a changé, puisqu'ils sont désormais détenus sur un compte.

Déclare par la présente donner mandat inconditionnel et irrévocable à :

- Captin BV, établie à Amsterdam, inscrite au registre du commerce sous le numéro 66016290, et ses successeurs légaux (« **Mandataire** »)

d'accomplir pour le compte et au nom du Client tous les actes (juridiques) que Captin jugera nécessaires ou souhaitables dans le cadre du processus d'inscription en compte des Certificats décrit ci-dessus et d'effectuer la livraison à Euroclear pour inclusion dans le dépôt dématérialisé, que ce soit ou non par l'entremise d'un autre intermédiaire. Cela comprend, sans toutefois s'y limiter, le transfert et la livraison des Certificats et la signature (numérique) d'actes (sous seing privé) pour la livraison susmentionnée.

Le mandat est valable à partir de la date d'approbation électronique.

Autres dispositions

- Le présent mandat ne peut pas être révoqué par le Client ni par son ou ses héritiers.
- Le présent mandat ne prendra pas fin par le décès ou le placement sous curatelle du Participant.
- Le présent mandat est expressément assorti du droit de substitution visé à l'article 64 du Livre 3 du Code civil.
- En cas d'opposition d'intérêts telle que visée à l'article 68 du Livre 3 du Code civil, le Mandataire restera habilité à représenter le Participant ou son ou ses héritiers.
- Par « Mandataire », on entend également le mandataire tiers désigné par le Mandataire conformément à la substitution susmentionnée.

- Le présent mandat sera régi par le droit néerlandais.

Le présent mandat a été établi par voie électronique et ne comporte donc pas de signature écrite du Participant.

SAMPLE